

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

DEUX-SÈVRES (79)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 51

Nombre de PPC avec DUP : 51

Nombre d'AAC prioritaires : 8

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 8

Répart. eaux souterraines-superficielles : 82%-18%

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département des Deux Sèvres a su faire preuve d'une forte dynamique sur la protection des captages permettant ainsi à l'ensemble des captages d'eau potable de bénéficier d'une protection. Cependant un peu moins de la moitié des DUP ont plus de 20 ans, la révision de certaines de ces procédures est en cours ou est envisagée compte tenu de l'évolution de l'occupation du territoire ou de la qualité de l'eau distribuée.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 51</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 51	Arrêtés postérieurs à 2000 : 28
		Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 20
		Arrêtés antérieurs à 1980 : 3
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 0	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 0
		Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 0
		Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 0
Procédures de protection de captages non initiées : 0		
Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12		

Sources : ARS - Données 2017

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 8 AAC dans le bassin Loire-Bretagne dont l'ensemble a été identifié en 2009 suite à la loi Grenelle 1. Le dispositif ZSCE n'est utilisé partiellement que pour une d'entre elles.

Aujourd'hui, des actions de reconquête de la qualité des eaux sont mises en œuvre sur chaque AAC.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 8</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : 8	Programme d'actions mis en œuvre : 8
		Programme d'actions suspendu : 0
	Démarche(s) en cours : 0	devant aboutir en 2018 : 0
		au stade de l'étude : 0
		peu avancée(s) : 0
	Démarche(s) non démarrée(s) : 0	

Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département des Deux Sèvres a abandonné 6 captages ces 10 dernières années majoritairement pour des problèmes de pollutions diffuses.

Nombre de captages abandonnés : 6	Cause : qualité : 5	Pollution diffuse : 5
		Arsenic : 0
		Autres : 0
	Cause : débit : 0	
	Cause : administratif : 1	
	Cause : technique : 0	

Sources : ARS - Données 2017